

A l'attention de Mr Roger Rabier, Magistrat

Réf. : DGR22 / 1516 – rapport mission SEML Micropolis émis en octobre 2022 par la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie – période 2015 - 2021

Versailles, le 5 novembre 2022

Monsieur,

Je vous remercie pour l'envoi du document définitif et les différentes analyses réalisées. Je tiens à préciser que mon mandat d'élue en tant que conseillère départementale a pris fin en juin 2021 et par conséquent mon mandat de présidente de Micropolis. Même si dans les faits, Mme Fraysse n'a été nommée qu'en mars 2022, elle a pris en charge le suivi de la SEML au cours du 2^{ème} semestre 2021. Sur les recommandations pour 2022 que vous formulez, une réponse de Mme Fraysse serait plus adaptée. Par conséquent, je me permets de limiter mes commentaires à la période 2015 – 2021. J'ai bien noté que vous aviez pris en compte les remarques figurants dans ma réponse en date du 7 juin 2022 sur la base du rapport provisoire émis.

Globalement, je partage votre vision sur les structures de gestion de la SEML et la proposition de suppression du syndicat mixte. C'est une des options étudiées dans l'étude réalisée en 2019. Il conviendra de voir avec le Conseil départemental les modalités d'application dans le cadre de la nouvelle DSP.

Sur l'implication des autres actionnaires que le Conseil Départemental, les administrateurs et les actionnaires ont été invités et les documents envoyés pour chaque instance. La participation ensuite dépend de leur volonté. Pendant l'année 2020, nous avons organisé des points réguliers avec le président du Syndicat Mixte pour voir les orientations que nous prenions par rapport aux contraintes liées au COVID. Ensuite, compte tenu des élections municipales en mars et le 2^{ème} tour reporté en juin 2020, nous avons dû attendre la nomination des nouveaux représentants au conseil d'administration de la SEML pour pouvoir convier le conseil d'administration sur le 2^{ème} semestre 2020, ce qui explique que le nombre de conseil a été plus faible. Le conseil d'administration et l'AG annuelle ont également été reportés conformément aux dispositions spécifiques liées au COVID.

Concernant la suppression d'une comptabilité analytique à partir de 2019, je n'ai pas souvenir d'avoir demandé des changements particuliers sur les analyses faites, étant présidente depuis 2015. Par contre, j'ai mis en place un budget prévisionnel évolutif en 2019 pour pouvoir piloter 2020 notamment, et 2021 pour prendre en compte au fur et à mesure de l'année les évolutions des décisions prises sur l'activité de Micropolis et les impacts en matière de résultat.

En ce qui concerne la stratégie et l'évolution de la rentabilité de Micropolis, il est fondamental effectivement que Micropolis se développe et accroisse ses activités pour augmenter la fréquentation et assurer la pérennité du site. C'est le but que nous avons en 2019 pour 2020, la période COVID et les élections à venir ont freiné la démarche. Mais la volonté de la Présidente Mme Fraysse et du Conseil départemental va dans ce sens et à ma connaissance, des réflexions sont en cours.

Je reste à votre disposition si vous souhaitez échanger sur les commentaires ci-dessus ou sur différents points concernant Micropolis.

Je vous prie de recevoir mes cordiales salutations, Mme Sylvie Ayot

